

*Questions orales*

que j'ai déjà répété lundi et mardi. Je suis tenu, en vertu d'une ordonnance du tribunal, de constituer une commission. J'entends me conformer à cette ordonnance. Je vais charger, dès que possible, une nouvelle commission de reprendre l'évaluation environnementale qui a été suspendue la semaine dernière.

J'ai signalé lundi et mardi que le gouvernement allait prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher le projet Alameda d'aller de l'avant, tant qu'une évaluation environnementale complète n'aura pas été effectuée conformément à ce que prévoit l'ordonnance.

**M. Paul Martin (LaSalle—Émard):** Monsieur le Président, comme il est évident que, pour le ministre, les étapes à franchir sont de voir le projet terminé, peut-être qu'un autre ministre répondra. Je m'adresse au ministre des Transports.

Le permis dont parle le ministre est accordé aux termes de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, mais aucun n'a été émis aux termes de la Loi sur la protection des eaux navigables, ce qu'exigent les lignes directrices fédérales.

Le ministre de l'Environnement refuse d'agir, il se dérobe à ses responsabilités. Le ministre des Transports obtiendra-t-il une injonction pour faire cesser la construction d'ici à ce qu'il émette le permis exigé? De plus, promet-il aujourd'hui à la Chambre de ne pas émettre ce permis avant que la commission n'ait terminé son évaluation environnementale?

**L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, plusieurs options sont envisagées avec le plus grand soin. Je vais en énumérer quelques-unes.

Il y a la possibilité, dont parle mon collègue, d'un recours en justice pour obtenir une injonction. Il y a la possibilité d'agir aux termes de lois existantes comme la Loi sur les pêcheries. Il y a aussi la possibilité de s'entendre pour faire arrêter les travaux. Ce sont trois options que nous étudions très activement en ce moment.

• (1420)

Mon collègue dira sûrement comme moi que notre but à la Chambre est nous assurer que le projet sera évalué en profondeur du point de vue environnemental avant que les travaux ne commencent, et que si des mesures d'atténuation sont nécessaires, elles seront clairement précisées afin que nous puissions apporter une solution juste et équitable aux préoccupations que de nombreux

citoyens ont exprimées. C'est exactement ce que nous faisons en ce moment.

**M. Paul Martin (LaSalle—Émard):** Monsieur le Président, ce que le gouvernement appelle de l'«atténuation», c'est une compensation financière après coup, et ce n'est pas satisfaisant.

[Français]

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. L'unité nationale, c'est le partage des valeurs en commun. Nous croyons à la protection de l'environnement.

[Traduction]

Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement fait volte-face. Le ministre des Transports refuse de faire quelque chose. On parle d'un accord entre conservateurs. Le ministre n'a pas su régler le problème de Point Aconi. Il n'a pas su régler le problème de l'Alcan. Il n'a pas su régler le problème de la pollution au CO<sub>2</sub>. Il a échoué avec le projet de loi C-78. . .

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

**M. Martin (LaSalle—Émard):** Vous devez reconnaître, monsieur le Président, que je m'améliore.

**M. le Président:** Tout le monde n'est pas de cet avis.

**M. Martin:** Monsieur le Président, ma question au vice-premier ministre est la suivante: Pourquoi le gouvernement ne fait-il rien, alors qu'on est en train de détruire la réputation du Canada dans le domaine de la protection de l'environnement? Va-t-il demander au ministre de se décider à faire quelque chose?

**L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, mon collègue saura que le Canada a l'une des meilleures réputations au monde dans le domaine de la protection de l'environnement.

Nous avons présenté le projet de loi C-78. C'est l'un des projets de loi les plus avant-gardistes au monde, un projet de loi que même les Hollandais ont qualifié publiquement de modèle pour les pays industrialisés. Nous avons fait quelque chose pour réduire les précipitations acides. Nous avons été le premier gouvernement à conclure un accord là-dessus avec les États-Unis. Nous mettons enfin au point le Plan vert, qui constituera un modèle pour la plupart des pays qui cherchent à nous imiter sur la question de la protection de l'environnement.